



Document d'information tarifaire



Nom du prestataire : CIC Crédit Industriel et Commercial

Intitulé du compte : Contrat Personnel Global

Date : 1^{er} mars 2024

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans le Recueil des prix des principaux produits et services et les conditions particulières des produits et services.
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

Service	Frais	
Services de compte généraux		
Tenue de compte	Mensuellement	2,10 €
	Total des frais annuels	25,20 €
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) [Filbanque]	Mensuellement	gratuit
	Total de frais annuels	gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS [Alertes CIC] (Forfait illimité)	Mensuellement	1,60 €
	Total des frais annuels	19,20 €
Commissions d'intervention	Par opération	8,00 €
	Plafond mensuel	80,00 €
Paielements (à l'exclusion des cartes)		
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	Au guichet	3,90 €
	Sur internet	gratuit
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)		gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)		gratuit
Cartes et espèces		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) [CB Mastercard ou CB Visa Classic à débit immédiat]	Annuellement	46,00 €
	Total des frais annuels	46,00 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) [CB Mastercard ou CB Visa Classic à débit différé]	Annuellement	46,00 €
	Total des frais annuels	46,00 €

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) [MOA CB Mastercard]	Annuellement	33,00 €
	Total des frais annuels	33,00 €
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) - Pour une carte de retrait ou une carte de paiement à autorisation systématique - Pour une carte CB Visa Premier ou CB Mastercard Gold ou CB Visa Infinite ou CB Mastercard World Elite - Pour une autre carte	par retrait	1,10 €
	avec franchise suivant le type de carte :	
	1 retrait gratuit par mois	
	Tous les retraits sont gratuits	
Autres services		
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement [Assur Carte – Cartes CIC]	Annuellement	26,00 €
	Total des frais annuels	26,00 €
[Assur Carte – Toutes banques]	Annuellement	31,00 €
	Total des frais annuels	31,00 €

Offre groupée de services	Frais	
[Contrat Personnel Global] (offre la plus commercialisée*) : - Tenue de compte - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou débit différé) [CB Visa Classic ou CB Mastercard] - Carte de crédit [CB Mastercard Allure] - Cash Back - Retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) - 1 Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) [Filbanque Particulier] - 1 service Payweb card - 1 Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS [Alertes CIC] : Forfait illimité - 1 Découvert jusqu'à 500 euros avec assurance 1 tête - Envoi chéquier (hors affranchissement) - Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) [Virement instantané] - Mise en place virement permanent à l'agence - Frais d'émission d'un chèque de banque	Mensuellement Total des frais annuels	12,55 € 150,60 €
	4 retraits offerts par mois	
	Tous les virements instantanés émis via la banque à distance sont gratuits	

<ul style="list-style-type: none"> - Frais d'opposition sur chèque(s) par l'émetteur - Gestion des excédents de trésorerie SupTréso - 1 Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement [Assur-Carte – Cartes CIC] 	
<p>Les prestations qui dépassent ce nombre seront facturées séparément.</p>	

* Offre commercialisée auprès de la clientèle majeure, sur les 12 mois précédant la date de conception de ce document d'information tarifaire ou sur la période de disponibilité des données en cas de changement d'offre. D'autres offres groupées sont disponibles.

Informations sur les services supplémentaires	
<p>Informations sur les frais afférents aux services dépassant le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services (à l'exclusion des frais énumérés ci-dessus)</p>	
Service	Frais
<ul style="list-style-type: none"> - Découvert avec assurance 1 tête, <ul style="list-style-type: none"> de 500,01 à 1 000 euros de 1 000,01 à 1 500 euros de 1 500,01 à 2 000 euros de 2 000,01 à 2 500 euros de 2 500,01 à 3 000 euros de 3 000,01 à 3 500 euros de 3 500,01 à 4 000 euros de 4 000,01 à 4 500 euros de 4 500,01 à 5 000 euros de 5 000,01 à 5 500 euros de 5 500,01 à 6 000 euros de 6 000,01 à 6 500 euros de 6 500,01 à 7 000 euros de 7 000,01 à 7 500 euros 	<ul style="list-style-type: none"> Mensuellement 0,96 € Mensuellement 1,17 € Mensuellement 1,38 € Mensuellement 1,59 € Mensuellement 1,80 € Mensuellement 2,01 € Mensuellement 2,22 € Mensuellement 2,43 € Mensuellement 2,64 € Mensuellement 2,85 € Mensuellement 3,06 € Mensuellement 3,27 € Mensuellement 3,48 € Mensuellement 3,69 €
<ul style="list-style-type: none"> - Supplément pour la fourniture d'une carte CVV Dynamique ⁽¹⁾ en remplacement de la carte initiale 	<ul style="list-style-type: none"> Mensuellement 1,00 €
<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou débit différé) [CB Mastercard Gold ou CB Visa Premier] en remplacement de la carte initiale 	<ul style="list-style-type: none"> Mensuellement 4,50 €
<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou débit différé) [CB Visa Infinite] en remplacement de la carte initiale 	<ul style="list-style-type: none"> Mensuellement 20,00 €
<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou débit différé) [CB Mastercard World Elite] en remplacement de la carte initiale 	<ul style="list-style-type: none"> Mensuellement 17,00 €

- Relevé de compte bimensuel	Mensuellement	0,80 €
- Relevé de compte décadaire	Mensuellement	1,60 €
- Relevé de compte hebdomadaire	Mensuellement	2,40 €
- Relevé de compte journalier	Mensuellement	6,00 €
- Assurance protection juridique	Mensuellement	4,56 €
- Carte en supplément de la carte principale ⁽²⁾	Mensuellement	50% du prix standard

- (1) Cartes disposant d'un cryptogramme visuel dynamique : changement toutes les heures du cryptogramme (3 chiffres figurant au verso de la carte)
- (2) La carte principale est la carte la plus chère du contrat. Les autres cartes du contrat sont considérées comme des cartes supplémentaires.

CIC Crédit Industriel et Commercial - Société anonyme au capital de 611 858 064 euros - 6 avenue de Provence 75009 Paris - RCS Paris 542 016 381 - N° ORIAS : 07 025 723 • **Banque CIC Nord Ouest** - Société anonyme au capital de 230 294 872 euros - 33 avenue Le Corbusier 59000 Lille - RCS Lille Métropole B 455 502 096 - N°ORIAS : 07 008 437 • **Banque CIC Ouest** - Société anonyme au capital de 86 998 832 euros - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle BP 84001 - 44040 Nantes Cedex 1 - RCS Nantes 855 801 072 - N° ORIAS : 07 008 480 • **Banque CIC Est** - Société anonyme au capital de 225 000 000 euros - 31 rue Jean Wenger - Valentin 67000 Strasbourg - RCS Strasbourg 754 800 712 - N° ORIAS 07 026 287 • **Lyonnaise de Banque** - Société anonyme au capital de 290 568 363 euros - 8 rue de la République 69001 Lyon - RCS Lyon 954 507 976 - N°ORIAS : 07 022 698 • **Banque CIC Sud Ouest** - Société anonyme au capital de 258 498 240 euros - 20 quai des Chartrons 33000 Bordeaux - RCS Bordeaux 456 204 809 - N° ORIAS : 07 027 272. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

